

Bonningues-les-Calais, le 29 septembre 2011

F. Bonbet

Monsieur Richard GOSSE  
Président de la C.C.S.O.C.

A

**C.L.E. du Boulonnais**  
A l'attention de Monsieur le président  
Manoir du Huisbois  
62142 LE WAST

C.C.S.O.C.  
Communauté de Communes  
Sud Ouest du Calais

COURRIER ARRIVÉ  
25 OCT. 2011

Affaire suivie par Mr Michel Méquignon  
Ref : RG/MM/SP/2011-108.  
V/Ref. : FB/256

**Objet : Avis sur le projet de S.A.G.E. du Boulonnais.**

Monsieur le Président,

Faisant suite à la réception du dossier cité en référence et après étude de ce dernier, je tiens à vous indiquer que le contenu de l'ensemble des documents qui le composent n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Visa DGS :

**EAU**  
**N°2/08-12-2011**  
**AVIS SUR PROJET DU SAGE DU BOULONNAIS**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E) est un document dressant le constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique. Il recense les différents usages qui sont opérés de ces ressources et a pour but de fixer les orientations et les actions permettant d'atteindre des objectifs de gestion équilibrée.

La première version en vigueur du S.A.G.E a été approuvée le 4 février 2004 par arrêté préfectoral. Suite à l'évolution de la réglementation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) a souhaité réviser le S.A.G.E. pour le rendre conforme à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 et compatible avec le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.D.A.G.E) Artois-Picardie 2010-2015.

La C.L.E a statué favorablement, dans sa séance du 15 septembre 2011, sur le projet de S.A.G.E déposé sur le bureau de l'assemblée.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et au décret du 10 Août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais(C.A.B) est sollicitée pour émettre un avis sur ce nouveau schéma.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL**

**DECIDE**

- De formuler un avis favorable sur ce projet en insistant sur les points suivants :
  - La C.A.B souhaite que le S.A.G.E du Boulonnais contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau des différents cours d'eau du périmètre communautaire et particulièrement au niveau de la zone portuaire de Boulogne-sur-mer. Les actions du S.A.G.E doivent jouer un rôle complémentaire avec celles qui pourraient se développer en mer.
  - La C.A.B. souhaite également que la prise en compte des Plans de Prévention aux Risques d'Inondation (PPRI) dans les documents d'urbanisme soit précédée d'une phase d'élaboration concertée de ces derniers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
LE VICE-PRÉSIDENT

TELETRANSMIS EN  
SOUS-PREFECTURE

LE 19 DEC. 2011

ANDRE BODART

ont signé tous les membres présents

Délibération affichée  
le 9 décembre 2011

Pour expédition conforme  
Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Boulonnais



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 8 DECEMBRE 2011

		PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR
BOULOGNE SUR MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	M. Hervé HENON				Dominique GODEFROY
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Dominique LEFEBVRE				
	M. Charles FONTAINE				
	M. Frédéric TELLIER				
	Mme Frédérique BIGOT				Laurence COLLAS-HURTREL
	M. Claude ALLAN				
	Mme Régine SPLINGARD				
	M. Jean-Claude ETIENNE				
	Mme Patricia FONTAINE				Raymonde FASQUEL
	Mme Laure PLAYOUT				
	M. Loïc CHEUVA				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	Mme Laurence COLLAS-HURTREL				
	M. Philippe BEAUJARD				
	M. Michel LAMESCH				
Mme Evelyne JORDENS					
Mme Raymonde FASQUEL					
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Evelyne BAUDELET
	M. Philippe WETZEL				Josiane CHOCHOIS
	Mme Evelyne BAUDELET				
	M. David GOBÉ				Didier DELEAU
	Mme Josiane CHOCHOIS				
M. Didier DELEAU					
SAINT MARTIN BOULOGNE	M. Christian BALY				
	M. Alain BRECY				
	M. Bruno ARNOULT				
	Mme Patricia DUHAMEL				
LE PORTEL	M. Laurent FEUTRY				
	M. Jean TURCK				
	M. Gérard LECRIVAIN				Laurent FEUTRY
	M. Philippe DESCAMPS				Jean TURCK
WIMEREUX	Mr Francis RUELLE				
	Mr Alain CAILLET				
	Mme Bernadette BOEHM				
ST ETIENNE AU MONT	M. Jean-Claude JUDA				
	M. Joël FARRANDS				
WIMILLE	M. Antoine LOGIE				
	M. Jean COLOMBEL				
SAINT LEONARD	M. Jean-Loup LESAFFRE				Jean-Claude DELHAY
NEUFCHATEL HARDELOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN -PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	M. Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHE				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCETHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Jean-Pierre GOBERT				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. André BODART				
CONTEVILLE	M. Roger TAUBREGEAS				
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				Serge FLAHAUT
PITTEFAUX	Mme Marie-Noëlle EVRARD				

Effectif du Conseil Communautaire	55
Présents	45
Excusés avec pouvoir à un titulaire	08
Excusés avec pouvoir à un suppléant	02
Absent	00
TOTAL	55

Département  
Du Pas de Calais

Arrondissement  
De Boulogne sur Mer

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE DESVRES-SAMER**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

L'an deux mille onze, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 24 novembre, se sont réunis à l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Claude PRUDHOMME.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
65	65	63

**DÉPOSÉ À LA  
SOUS-PRÉFECTURE**

LE

21 DEC. 2011



Etaient présents tous les membres en exercice sauf :

Etaient remplacés : Mr T. RUFFIN par Mme N. SERGEANT  
Mr G. DEBOVÉ par Mme M. ROCHOY  
Mme M THILLIEZ par Mme M. ROCHE  
Mme C. RUFIN par Mr H. TELLIER  
Mr L. DUTRIAUX par Mme C. TERNISIEN  
Mr S. LEMAITRE par Mr P.A. DELANOY  
Mr C. HARLE par Mr M. DELANNOY

Etaient excusés : Mr J. FALEMPIN  
Mr A. LOUVET  
Mr L. LEPRETRE

Etaient absents : Mme B. TERNISIEN  
Mr J.C. CAMPAGNE

Secrétaire de séance : Mme A. THOMAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**N°5-1  
Révision sur le projet SAGE du  
Boulonnais**

Le Président expose au Conseil Communautaire :

Le premier SAGE du Boulonnais avait été approuvé le 4 février 2004. Le bassin versant s'étend sur 81 communes, totalisant 165 000 habitants. Il est constitué de 3 rivières côtières (la Liane, le Wimereux, la Slack) et il concerne toute l'intercommunalité, sauf la commune de Senlecques.

Depuis son approbation, la réglementation a évolué et la Commission Locale de l'Eau (CLE) a dû réviser le SAGE pour le rendre conforme à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et le rendre également compatible avec le SDAGE Artois Picardie 2010-2015. La CLE présente le dossier final, dont les éléments devront être intégrés au futur PLU communautaire.

Aussi, vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L212-3 à L212-11, et R212-1 à R212-47 relatifs au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE);

Vu l'approbation du dossier par la CLE en date du 15 septembre 2011 et sa réception le 22 septembre 2011,

Vu la présentation du contenu de la révision du SAGE du Boulonnais à la commission Aménagement de la Communauté de Communes de Desvres-Samer en date du 24 novembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

❖ **DONNE un avis favorable sur le contenu du SAGE du Boulonnais tel que transmis;**

- ❖ CHARGE M. le Président de transmettre à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne sur mer, et à M. le Président de la CLE du Boulonnais la présente délibération:

FAIT ET DELIBERE, A DESVRES, LE 1<sup>er</sup> décembre 2011

Pour extrait conforme,  
Le Président

C. FRUDHOMME

DÉPOSÉ À LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

21 DEC. 2011

